

FORMUNAIRE DE DECLARATION DE PERTE PASS SAISON HAUTES-COMBES

Je soussigné(e), M. ou Mme :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Déclare avoir perdu mon Pass Saison Hautes-Combes et demande à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude un duplicata.

Selon les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation en vigueur, consultables sur www.hautjurasaintclaud.fr (-Tourisme-Domaine Nordique) les frais de dossier d'un duplicata coûtent 10€.

Extrait des conditions générales de vente et d'utilisation :

Article 7 – PERTE, VOL OU NON UTILISATION

En cas de perte ou vol (Les disposition ci-dessous s'appliquent exclusivement aux redevances saison secteur Hautes-Combes) :

- Le client certifie sur l'honneur de la perte ou du vol de sa redevance
- Transmet le certificat et son justificatif d'achat à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude
- Le duplicata sera disponible le lendemain dans un point de vente et devra s'acquitter des frais de traitement en vigueur (10€).

Toute autre redevance perdue, volée ou non utilisée quel que soit le motif (maladie, accident ou raison personnelle) ne sera ni remplacée, ni remboursée

Le formulaire de déclaration est à retourner à accompagner du règlement (chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces) :

Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude
13 Bis Boulevard de la République - CS 60013
39200 SAINT-CLAUDE

Signature,

Communauté de Communes
Haut-Jura Saint-Claude
13 bis, Boulevard de la République
CS60013
39206 SAINT-CLAUDE

Tél : 03 84 45 89 00 – Fax : 03 84 45 88 90
contact@hautjurasaintclaud.fr
www.hautjurasaintclaud.fr